

ACTE D'ENGAGEMENT

Expérimentation de la méthodologie ACT-Evaluation pour le secteur du tourisme – 2023/2024

CONTEXTE

En 2018, le secteur du tourisme en France a émis 118 MtCO_{2e}. Environ la moitié de ces émissions sont des émissions directes ayant lieu sur le territoire français, soit 11% des émissions de gaz à effet de serre de la France, pour 7,4 % du PIB.

Dans le cadre du plan Destination France, il est attendu d'inscrire les activités du secteur du tourisme dans des démarches actives de réduction des émissions de gaz à effet de serre en s'appuyant notamment sur la méthodologie ACT (Assessing low-carbon Transition), développée par l'ADEME et le CDP pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quels que soient leur taille ou leurs secteurs, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone.

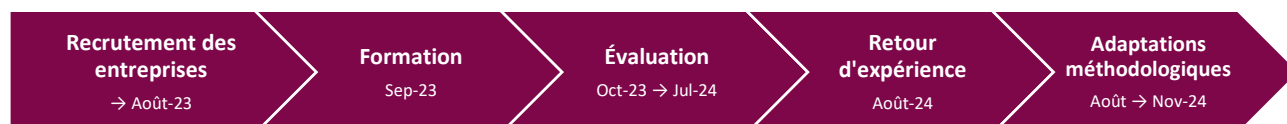
Inscrite à l'Agenda des Solutions porté par la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), l'initiative ACT fournit des méthodes pour évaluer l'alignement de la stratégie d'une entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à ses activités au regard de son secteur. Ces méthodes sont développées en co-construction avec les parties prenantes du secteur et expérimentées avec des entreprises volontaires.

Ce présent acte d'engagement concerne l'expérimentation ACT-Evaluation pour le secteur du tourisme. Il vise à décrire le processus, ce à quoi l'entreprise s'engage et les bénéfices qu'elle pourra en tirer.

Ce dispositif est financé par le programme Destination France.

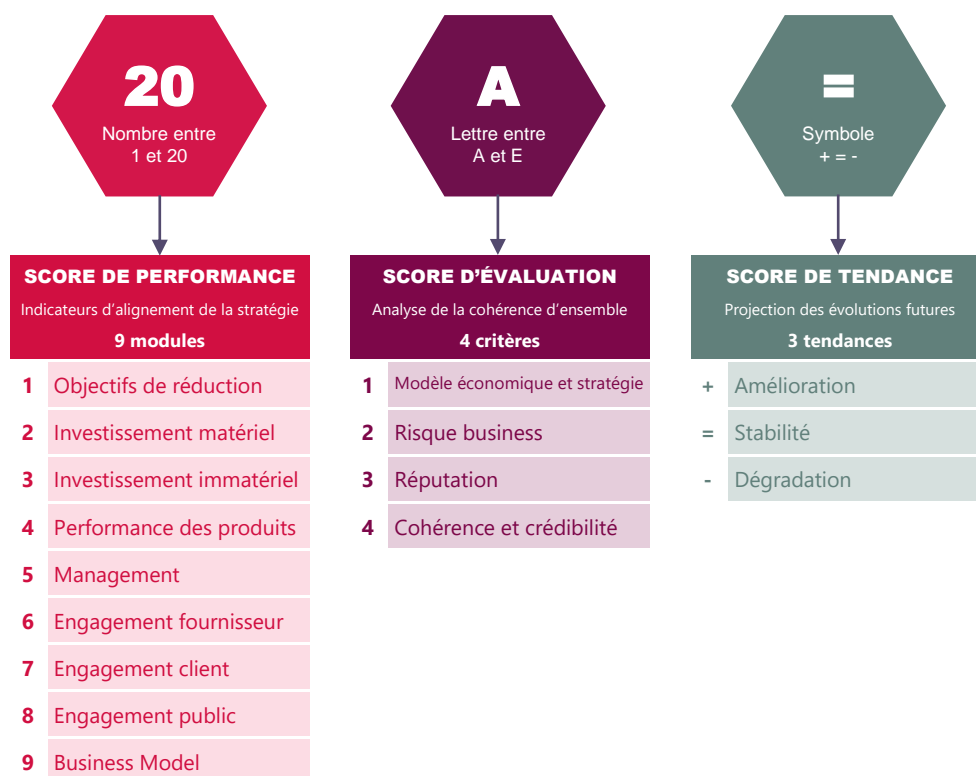
PROCESSUS ET CALENDRIER

L'ADEME sélectionne un prestataire formé à la méthode ACT-Évaluation Générique. Ce prestataire réalise une évaluation ACT auprès de l'entreprise. Cette prestation, gratuite pour l'entreprise, s'effectue selon le calendrier et le processus suivants :



ÉVALUATION ACT

Le résultat d'une évaluation ACT se présente sous la forme d'une note composée de 3 scores tels que décrits dans le schéma ci-contre.



ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à :

- Compléter et envoyer son formulaire de candidature avant la date limite indiquée,
- Nommer un chef de projet qui sera l'interlocuteur du prestataire et de l'ADEME,
- L'inciter à jouer un rôle proactif dans l'évaluation. Cette implication est estimée à 5 à 10 jours ETP sur la durée de l'expérimentation, notamment pour :
 - La collecte de données
 - La participation aux réunions liées au projet :
 - Une formation ACT-Evaluation (1 jour),
 - Une réunion de cadrage pour la collecte des données, avec le prestataire,
 - Des points téléphoniques pour affiner la collecte des données, avec le prestataire,
 - Une réunion de restitution de l'évaluation par le prestataire,
 - Une réunion de partage d'expérience avec les entreprises de l'expérimentation et l'ADEME, afin de faire évoluer le cas échéant la méthodologie du secteur.
- Collecter les données nécessaires (dans la limite de leur disponibilité) à l'évaluation et à les fournir au prestataire de l'ADEME,
- Suivre le projet jusqu'à son terme selon le calendrier du projet (incluant la réunion finale de partage d'expérience),
- Accepter que l'ADEME communique sur sa participation à l'expérimentation via différents vecteurs (newsletter, site internet ACT...). Le résultat de l'évaluation de l'entreprise reste confidentiel.

BÉNÉFICES ET GARANTIES POUR L'ENTREPRISE

Bénéfices

- Bénéficiaire d'une évaluation ACT gratuite par un prestataire sélectionné par l'ADEME et formé à la méthodologie.
- Être pionnier dans l'utilisation d'une méthodologie innovante, permettant de comparer sa stratégie climat avec une trajectoire de décarbonation sectorielle et pertinente.
- Disposer de son rapport d'évaluation ACT comprenant le score final en 3 notes, les résultats par module et indicateur et d'éventuelles pistes d'amélioration de la stratégie bas carbone (voir schéma au paragraphe « Evaluation ACT »).
- Utiliser ces éléments pour communiquer auprès de ses parties prenantes (investisseurs, clients...) sur sa stratégie bas carbone.
- Récolter des enseignements utiles pour un potentiel reporting climat sur les risques et opportunités liés à la transition (TCFD).
- Être valorisé pour avoir participé à la démarche.
- Impliquez votre personnel sur la performance environnementale de votre entreprise

Garanties

- **Confidentialité des données et du score individuel ACT de l'entreprise.**
Seuls les résultats agrégés au niveau sectoriel et les noms des entreprises participantes feront l'objet d'une communication de la part de l'ADEME.
L'ADEME sera destinataire des grilles et rapports d'évaluation ainsi que du questionnaire de retour d'expérience de chaque entreprise mais s'engage à ne pas les communiquer.
Si besoin un accord de confidentialité est possible entre l'ADEME et l'entreprise.
- Être accompagné par un prestataire compétent, formé à la méthodologie ACT-Evaluation.

SIGNATURE

Je, sous-signé(e), en ma qualité de
souhaite que l'entreprise intègre l'expérimentation.

Contact pour l'expérimentation

NOM PRENOM		ENTREPRISE	
POSTE		DEPARTEMENT	
TEL		MAIL	

J'accepte les engagements décrits ci-dessus.

SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE